

## **Objet : Affiliation 2011/2012**

Madame, Monsieur,

Afin de créer votre association, vous devez tout d'abord faire les démarches auprès de la Préfecture de votre région en retirant un dossier d'association loi 1901.

Il faudra donc remplir ce dossier et rédiger vos statuts (modèle type de statuts disponible sur le site FFRS [www.ffrs.asso.fr](http://www.ffrs.asso.fr) rubrique « Services » > **Téléchargement** > «**Club et licence**»).

Par la suite, la Préfecture vous délivrera le **récépissé de déclaration de votre association**. La procédure administrative peut prendre un certain délai (compter de 15 jours à un mois).

**Vous devrez alors envoyer à la fédération une copie de vos statuts et récépissé de déclaration** en nous précisant que vous souhaitez vous affilier.

**Dès réception de ces documents, nous vous enverrons un dossier d'affiliation.**

### **Nos tarifs :**

57 € pour l'affiliation

**Licence unique** (assurance individuelle accident comprise) :

10,20 € pour les moins de 6 ans.

18,30 € de 6 à 12 ans.

34,60 € pour 13 ans et plus.

**Pour information, la date de validité des licences s'arrête au 30 septembre 2012** (excepté pour les licences en randonnée qui sont valables une année entière depuis la date de souscription- exemple : une licence en randonnée souscrite le 15 décembre 2011 sera donc valable jusqu'au 15 décembre 2012)

**Le règlement ne doit être envoyé qu'après réception du dossier d'affiliation.**

En espérant vous accueillir prochainement parmi nous, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.



PARTENAIRE OFFICIEL

Le Département Vie Fédérale